

# E FOOT 38

PV N° 381



*du jeudi 22 Mars 2018*



## SAISON 2017-2018

**Journal officiel du District de l'Isère de Football**



L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

**LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE**

# Table des Matières

## Cette Semaine :

<b>BUREAU .....</b>	<b>3</b>
<b>SECRETARIAT ADMINISTRATIF .....</b>	<b>3</b>
<b>COMMISSION D'APPEL .....</b>	<b>7</b>
<b>COMMISSION DES ARBITRES .....</b>	<b>10</b>
<b>COMMISSION DELEGATIONS .....</b>	<b>14</b>
<b>COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION .....</b>	<b>17</b>
<b>COMMISSION FOOT ENTREPRISE .....</b>	<b>18</b>
<b>COMMISSION FEMININES .....</b>	<b>20</b>
<b>COMMISSION FUTSAL .....</b>	<b>22</b>
<b>COMMISSION DES REGLEMENTS .....</b>	<b>24</b>
<b>COMMISSION SPORTIVE .....</b>	<b>26</b>
<b>STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS .....</b>	<b>29</b>
<b>COMMISSION DES TERRAINS .....</b>	<b>31</b>
<b>COMMISSION TECHNIQUE .....</b>	<b>33</b>

## COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
38360 SASSENAGE  
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62  
EMAIL : district@isere.ff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

## NOUS PARTENAIRES



**SUD RHÔNE ALPES**

Toute une banque  
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère  
Direction  
Départementale de la  
Cohésion Sociale



**isère**  
LE DÉPARTEMENT  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)



**MEMOCLUB**  
votre nom devient une marque  
[www.memoclub.fr](http://www.memoclub.fr) / Tél : 04 76 33 05 91  
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer

**CAEC**  
CHAUD/FROID TOUTES ÉNERGIES  
04 76 72 33 88  
[caec-chauffage-climatisation.com](http://caec-chauffage-climatisation.com)

## BUREAU

### REUNION DE BUREAU DU LUNDI 19 MARS 2018

**Présents** : MM. MUFFAT-JOLY Michel – GIROUD-GARAMPON Hervé – RAYMOND Jacky – BOUAT Gérard – LOUIS Janick – MALLET Marc – MONTMAYEUR Marc.

Le Comité de Direction du District de l'Isère, par l'intermédiaire de son Président Michel MUFFAT-JOLY, fait appel de la décision de la Commission de Discipline en date du 13/03/2018 Dossier n°18/15/14 :

**MATCH : ISLE D'ABEAU FUTSAL / MISTRAL**  
**CATEGORIE : Séniors Futsal, D1, du 21 / 01 / 2018**

## SECRETARIAT ADMINISTRATIF

### MARDI 20 MARS 2018

### JOURNEE NATIONALE DES BENEVOLES 8 ET 9 MAI 2018

Suite à un nombre important de candidatures cette saison pour participer à la Journée Nationale des bénévoles, il a été procédé ce jour, le 20 mars 2018, à un tirage au sort, en présence du Président et des salariées du secrétariat du District après avoir effectué une première sélection des clubs n'ayant pas participé à cet évènement sur les 3 dernières saisons.

Voici la liste des heureux candidats retenus à participer à la Journée Nationale des Bénévoles :

CANDIDATS RETENUS	Club / Commission District
LOUIS Janick	Comité Directeur
VIVACQUA Lucie	CLAIX Football
ALLARD Jean Michel	RO-CLAIX
AMANN Gilbert	DOLOMIEU
BORNE Charlélie	RC VIRIEU FUTSAL
CHAIX Fabrice	CHAMPAGNIER
MEUNIER BLANCHON Christian	OYEU
RIVAL Christophe	FC LA SURE
TARDY Claude	AS GRESIVAUDAN



## APPEL À CANDIDATURES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ÉTÉ DU DISTRICT

Appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 29 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 30 mars 2018.

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

## PROPOSITION MEDAILLE DISTRICT 2018

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré de la médaille de DISTRICT.

Pour cela, merci de compléter le formulaire (à télécharger sur la page d'accueil du site) et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 16 AVRIL** délai de rigueur.



## RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
PRESIDENT	<a href="mailto:president@isere.fff.fr">president@isere.fff.fr</a>
VICE PRESIDENT DELEGUE	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
TRESORIER	<a href="mailto:tresorier@isere.fff.fr">tresorier@isere.fff.fr</a>
COMPTABILITE	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
SECRETAIRE GENERAL	<a href="mailto:secretaire-general@isere.fff.fr">secretaire-general@isere.fff.fr</a>
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	<a href="mailto:elisabeth.belot@isere.fff.fr">elisabeth.belot@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	<a href="mailto:thomas.bartolini@isere.fff.fr">thomas.bartolini@isere.fff.fr</a>
EDUCATEUR SPORTIF	<a href="mailto:david.cazanove@isere.fff.fr">david.cazanove@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	<a href="mailto:jeremy.hugonnard@isere.fff.fr">jeremy.hugonnard@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	<a href="mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr">nicolas.brotons@isere.fff.fr</a>

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>



TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

## TRESORERIE

### RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

#### NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

**Du 17 Mars 2018**

**Amende 11 €**

LIERS	U13
LA SURE	U13
PAYS VOIRONNAIS FUTSAL	FUT
CASSOLARD PASSAGEOIS	U13
CVL38	U13
TOUVET TERRASSE	SA8ENT
VEZERONCE HUERT	U15A8
UNIFOOT	U13
SUSVILLE MATHEYSINE	U13
FASSON	SA8ENT
EG2F	U18F

#### FORFAIT JOURNEE

**Du 17-18 Mars 2018**

**Amende 32 €**

BOURGOIN ASP	D5
RO-CLAIX	FEMA11
QUATRE MONTAGNES	U19
CORBELIN	U19
GPT ISERE RHODANIENNE	U19
GRESIVAUDAN	U15
FARAMANS	U15
VINAY	U15A8
RIVES	U13
RO-CLAIX	U13
SEYSSINET	FUT
ARBRE DE VIE	FUT

#### FORFAIT GENERAL SENIORS - U19

**Du 15-18 Mars 2018**

**Amende 90 €**

CORBELIN	U19
----------	-----

ST JOSEPH RIVIERE	D6
ARBRE DE VIE	FUT

#### FORFAIT GENERAL U17

**Du 16-17 Mars 2018**

**Amende 68 €**

VINAY	U17
MISTRAL FC	U17

#### FORFAIT GENERAL FOOT A8

**Du 13 Mars 2018**

**Amende 44 €**

TOUVET TERRASSE	U15A8
-----------------	-------

#### NON RETOUR DE DEFI-JONGALGE

**Challenge Festival U13**

**Amende 25 €**

GRENOBLE FOOT 38 4
CHARVIEU 3
ESTRABLIN 2
UNIFOOT
CVL 38
REVENTIN 2
ISLE D'ABEAU 3

#### FM INCOMPLETE

**Challenge Festival U13**

**Amende 25 €**

MOS 3R 2
----------

#### FM NON RETOURNEE

**Du 10-11 Mars 2018**

**Amende 75 €**

CVL 38	FEMA8
ESTRABLIN	FEMU18



CREYS MORESTEL	FEMU18	<b>FMI NON TRANSMISE</b>	
BOURBRE	U13	<b>Du 17-18 Mars 2018</b>	
SASSENAGE	U13	<b>Amende 75 €</b>	
G.SUD DAUPHINE	U13	SEREZIN	U15
SUSVILLE	U13	ECHIROLLES	U15
LAUZES	U13	MISTRAL	U17
FUTSALL GEANTS	FUT	CHATTE	D3
		VOIRON MOIRANS	FEMA11
		TULLINS	D5

## LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 MARS 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

### 17-3 – Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

### Date d'émission du relevé le 05/03/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 31/03/2018.

554434 ROCHETOIRIN FC (sous réserve d'encaissement)  
544455 COTE ST ANDRE FC (sous réserve d'encaissement)  
527889 QUATRE MONTAGNES (sous réserve d'encaissement)

539465 MISTRAL FC  
541917 ANTHON FC  
546946 GRENOBLE FOOT 38  
550032 LA TOUR ST CLAIR FC  
554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU  
580990 PONTCHARRA AS  
615032 METROPOLITAINS FC

552916 LA MAISON DES HABITANTS  
553080 TURCS DE MOIRANS  
563927 AS MAHORAISE  
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE  
581943 AS TURQUOISE  
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS  
614499 COMMUNAUX SMH  
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN  
681566 PLANET PHONE 38

## CORRESPONDANCES

### TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

**DISCIPLINE** : NOTRE DAME DE MESSAGE – MORE C. – BESSAOUD A. – CVL 38 – LOUIS P. – HAGLI G. – RC VIRIEU FUTSAL – LEVYN D. – CELIK M. – CUSANNO S. – MAREY A. – SEYSSINS – HAJJANE L. – HUGOT D. – CHAIB DRAA M. – HUGOT D. – MORE C. – SAINT FORT R. – ST MARTIN D'URIAGE – AMMARI S. – BONNAIRE V. – AMMARI S. – MARTEN A. – PLANTIER D. – HAGLI G. – CORNU R. – ANAR AKDIM K. – ZULIN C. – VAZ F. – DJOUDER M. – HAMILA S. – USVO – DARTOIS V.

**APPEL** : MISTRAL FC

**REGLEMENTS** : BALMES NORD ISERE – SEYSSINS – BEAUREPAIRE – FARAMANS – SASSENAGE – GUEDOUAR R. – SEHAYEK H. – BILIEU.

# COMMISSION D'APPEL

(04.76.26.87.72) – Mardi à partir de 16 H.

## REUNION DU MARDI 20/03/2018

Président : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (secrétaire) V. SCARPA, J. M. KODJADJANIAN, J. LOUIS.

Excusés: R. GUEDOUAR, R. NODAM. G. BISERTA, G. DENECHERE, Y. DUTCKOWSKI.

### CONVOCATION

#### Procédure d'urgence :

Appel principal du Comité de Direction en date du 20/03/2018.

**DOSSIER N° 22** : Appel du club de MISTRAL FOOTBALL CLUB de la décision de la Commission de discipline prise le 13/03/2018, parue le 15/03/2018, PV N° 380.

**Sur la sanction infligée aux joueurs** : *Suspension ferme, plus deux matchs fermes pour absence à l'audition.*

*Match: ISLE D'ABEAU FUTSAL / MISTRAL FOOTBALL CLUB –SENIORS – D1 – du 21/01/2018.*

**L'audition aura lieu le mardi 27/03/2018 à 18h45.**

Les personnes seront convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Les officiels seront convoqués par leur boîte mail.

### APPEL REGLEMENTAIRE

#### NOTIFICATION DE DECISION

**DOSSIER N° 20** : Appel de Mr DARBON-PEILLON William arbitre officiel du district de l'Isère, de la décision de la Commission départementale des arbitres prise le 13/02/2018, envoyée par courrier électronique avec accusé de réception le 20/02/2018.

**Sur la sanction infligée à Mr DARBON-PEILLON William** : *En application des articles 29-2, 40bis, 42bis c, du règlement intérieur de la commission départementale d'arbitrage, cette dernière a prononcé son exclusion du corps arbitral avec possibilité de repasser la formation initiale en arbitrage.*

La Commission Départementale d'Appel s'est réunie le mardi 13 Mars 2018 au siège du district de l'Isère, dans la composition suivante :

Président de séance : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (Secrétaire), G. BISERTA, R. GUEDOUAR, R. NODAM, V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN. G. DENECHERE, Y. DUTCKOWSKI.

En présence de :

- Mr. GASPARUTTO Didier, président du club de JARRIE-CHAMP.
- Mr. DARBON-PEILLON William, arbitre officiel représentant le club de JARRIE-CHAMP au statut de l'arbitrage.
- Mr. MANGIA Laurent, éducateur du club de JARRIE-CHAMP.
- Mr. SERVE André, président de la commission départementale des arbitres.

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;



## **Après rappel des faits et de la procédure :**

Considérant que Mr DARBON-PEILLON William Arbitre officiel du district de l'Isère, a été exclu du corps arbitral par décision de la commission départementale des arbitres réunie le 13/02/2018 en application des articles 29-1, 40bis, 42 bis c du règlement intérieur de la commission des arbitres, avec possibilité de repasser la formation initiale en arbitrage.

- Considérant que Mr. GASPARUTTO Didier, président du club de JARRIE-CHAMP parle de Mr DARBON-PEILLON en ces termes « garçon sérieux, mature, très impliqué dans le club » que de l'exclure du corps arbitral c'est une perte pour le club mais aussi pour le district de l'Isère.
- Considérant que Mr. DARBON-PEILLON William, arbitre officiel du district de l'Isère a lu le règlement intérieur de la CDA et connaît la sanction en cas d'absence au stage de début de saison.

Il précise être très occupé au mois de septembre par sa première année de BTS, il n'a pu aller au rattrapage du 11 Novembre étant en retard pour rendre une maquette faite en commun.

Il n'a jamais loupé une désignation.

- Considérant que Mr. MANGIA Laurent, éducateur du club de JARRIE-CHAMP, trouve la sanction sévère, Mr DARBON-PEILLON est un jeune homme mature, sérieux, disponible pour le club puisqu'il est éducateur d'une équipe U 17, qu'il a effectué une initiation en arbitrage au club débouchant sur l'inscription de deux jeunes au stage organisé par le district au mois d'avril 2018.
- Considérant que Mr. SERVE André, président de la commission départementale des arbitres explique que la CDA ne fait qu'appliquer son règlement intérieur, validé par le comité directeur.
- Que chaque arbitre du district de l'Isère ne peut ignorer ce règlement.
- Que ces deux dernières années les lois du jeu ont beaucoup évolué, le stage en arbitrage permet de prendre connaissances des modifications qui peuvent être importantes afin d'avoir une uniformité au niveau de l'arbitrage au district de l'Isère.

**Considérant dans ces conditions qu'il convient de confirmer la sanction infligée en première instance.**

## **La commission départementale d'appel :**

- **Confirme la décision de la commission** départementale des arbitres prise lors de sa réunion du 13/02/2018.
- **Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club de JARRIE-CHAMP.**

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans un délai de 7 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

## **APPEL REGLEMENTAIRE**

### **NOTIFICATION DE DECISION**

**DOSSIER N° 21** : Appel du club de L'AS GRESIVAUDAN de la décision de la Commission des règlements prise le 27/02/2018, parue le 01/03/2018, PV N° 378.

**Match** : AS GRESIVAUDAN / O ST MARCELLIN 3 – SENIORS D3 – POULE A DU 25/02/2018.

**Sur la sanction infligée au club** : *match à rejouer, l'arbitre officiel ayant arrêté la rencontre car il restait huit joueurs sur le terrain de l'équipe de L'O St Marcellin.*

La Commission Départementale d'Appel s'est réunie le mardi 13 Mars 2018 au siège du district de l'Isère, dans la composition suivante :



Président de séance : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (Secrétaire), R. GUEDOUAR, R. NODAM, V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN, Y. DUTCKOWSKI,  
J. LOUIS, G. BISERTA.

*En présence de :*

- Mr. FAR Hichem, éducateur du club de L'AS GRESIVAUDAN.
- Mr. ROTHIER Jérémy, capitaine du club de L'AS GRESIVAUDAN.
- Mr. VIOSSAT Laurent, président du club de St MARCELLIN.
- Mr. VIOUX Aurélien, éducateur du club de St MARCELLIN.
- Mr. BERASTEGUI Julien, capitaine du club de St MARCELLIN.
- Mr. NIBBIO Mickaël arbitre officiel de la rencontre.
- Mr. BOULORD Jean-Marc président de la commission des règlements.

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

**Après rappel des faits et de la procédure :**

L'équipe de St MARCELLIN 3 se trouvant à huit joueurs sur le terrain l'arbitre officiel a arrêté le match.

**Considérant l'article 23-2-1 des règlements sportifs du district de l'Isère**, la commission des règlements a donné match à rejouer à une date fixée par la commission sportive.

- Considérant que Mr. FAR Hichem, éducateur du club de L'AS GRESIVAUDAN n'est pas d'accord du rapport de l'arbitre ni de la décision de la commission des règlements.

Il relate que l'équipe trois de St MARCELLIN est arrivée avec neuf joueurs, que son club a été d'accord pour que l'éducateur soit présent sur le terrain et que l'équipe ne s'est pas complétée jusqu'à la 70 mn où le match a été arrêté. A huit à deux pour son équipe deux joueurs de St MARCELLIN sont sortis sur blessure, puis le gardien est venu s'asseoir sur le banc précisant que blessé au dos il arrêterait le match.

Quand l'arbitre a signifié aux deux clubs l'arrêt du match parce que l'équipe de St MARCELLIN se trouvait avec huit joueurs, il a précisé à Mr NIBBIO que le règlement spécifiait « le match est arrêté si une équipe se trouve à moins de huit joueurs sur le terrain » à sept joueurs c'est un abandon de terrain.

Mr NIBBIO n'étant pas sûr du règlement est resté sur sa position.

- Considérant que Mr. ROTHIER Jérémy, capitaine du club de L'AS GRESIVAUDAN nous apporte rien de plus que son éducateur.
- Considérant que Mr. VIOSSAT Laurent, président du club de St MARCELLIN, non présent au match a envoyé son équipe trois avec neuf joueurs plus l'éducateur à L'AS GRESIVAUDAN pour éviter un forfait et l'amende afférente.
- Considérant que Mr. VIOUX Aurélien, éducateur du club de St MARCELLIN n'est pas clair dans ses explications et surtout contredit son capitaine.

Il précise que son équipe a commencé le match à dix avec lui sur le terrain, que son équipe est restée jusqu'à la 70mn à dix.

- Considérant que Mr. BERASTEGUI Julien, capitaine du club de St MARCELLIN confirme qu'à huit à deux son équipe était fatiguée, deux joueurs le N°7 et le N°8 sont sortis sur blessure suivi du gardien de but qui a quitté ses gants, en sortant il s'est installé sur le banc précisant qu'il avait mal au dos et qu'il arrêterait la rencontre.
- Considérant que Mr. NIBBIO Mickaël arbitre officiel de la rencontre s'excuse envers les deux clubs de son erreur, modifie à l'audition le déroulement des événements de la 70 mn : il rapporte :

« 70 mn de jeu le N°7 et le N°8 de l'équipe de St MARCELLIN sont sortis sur blessure, suivi du gardien de but qui est venu s'asseoir sur le banc en quittant ses gants et en précisant que blessé au dos il ne pouvait reprendre la



rencontre, cette équipe évoluant avec 10 joueurs depuis le début du match s'est retrouvée avec sept joueurs sur le terrain »

- Considérant que Mr. BOULORD Jean-Marc président de la commission des règlements rappelle l'article 23-2-1 des règlements sportifs du district de l'Isère, que sa commission a jugé avec le rapport de l'arbitre officiel.

**Considérant dans ces conditions qu'il convient d'infirmier la sanction infligée en première instance.**

· **La commission départementale d'appel :**

- **Infirmier la décision de la commission des règlements prise lors de sa réunion du 25/02/2018.**
- En application de l'article 23-2-1 des règlements sportifs du district de l'Isère, donne match perdu par pénalité pour abandon de terrain à l'équipe de St Marcellin 3, cette équipe se trouvant à sept joueurs sur le terrain.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club de L'AS GRESIVAUDAN.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans un délai de 7 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président  
Michel VACHETTA

Le Secrétaire  
André SECCO

## COMMISSION DES ARBITRES

**Permanence du Mardi 20 mars 2018**

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Secrétariat : CHAMPELOVIER L. JAMET A. J. SABATINO.

Présents : CALUORI, P. CHARLES J. KODJAJANIAN JM. VELOSO J.

### **RAPPEL : CONSULTATION DES DÉSIGNATIONS**

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au vendredi 17H**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

### **RAPPEL : RÉDACTION ET ENVOI DES RAPPORTS**

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous.

[discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr) / [arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

### **STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS**

Veillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs

appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

**SAMEDI 08 SEPTEMBRE 2018 de 8h à 17h**

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent

---

## À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICIENT EN D1 ET D2

---

### Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match.**

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

#### Si les 2 éducateurs désignés étaient présents à

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

#### Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

### RAPPELS:

1) les arbitres NON DESIGNES pour une journée et DISPONIBLES sont AUTOMATIQUENT en RESERVE;

Si le JEUDI à J-3 vous n'êtes pas DESIGNES vous devez APPELER LE DESIGNATEUR au 0617146203.

2) Si vous êtes INDISPONIBLES moins de 48H avant la rencontre vous devez APPELER au TELEPHONE le DESIGNATEUR

(SMS et E-MAIL sont INTERDITS) sous peine de suspension.

**Notes aux Arbitres officiant en FOOT ENTREPRISES et FUTSAL : une certaine dérive s'instaure au niveau de vos indisponibilités et certains d'entre vous après leurs désignations se mettent indisponible. Ceci est inconcevable, la CDA prendra ses responsabilités envers ces Arbitres.**

### DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

### MESSAGE IMPORTANT COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons\* (\*sous réserve de respecter certaines conditions)

Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

**Licenciés non concernés** Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

**Dossiers médicaux des arbitres** : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale.**

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.



Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.  
De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

\* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

\* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

\* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

## **CONTACTS COMMISSION :**

### **Président :**

**André SERVE** Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : [andre.serve@free.fr](mailto:andre.serve@free.fr)

### **Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :**

**Nicolas BROTONS** Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : [nicolas.brotons@isere.fff.fr](mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr)

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

### **Désignateur arbitres adultes :**

**Albert BROUTY** Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : [albertbrouty@aol.com](mailto:albertbrouty@aol.com)

### **Désignateur jeunes arbitres :**

**Eric FIARD** Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : [veyet.fiard@yahoo.fr](mailto:veyet.fiard@yahoo.fr)

### **Désignateur Observateurs :**

**Jean-Marie KODJADJANIAN** Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : [jmarie.kodja@yahoo.fr](mailto:jmarie.kodja@yahoo.fr)

### **Désignateur Futsal et Foot Entreprises :**

**Fernand RODRIGUES** Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : [fernandrodrigues21@gmail.com](mailto:fernandrodrigues21@gmail.com)

**Correspondant Trésorerie : José VELOSO** Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : [jose-veloso@wanadoo.fr](mailto:jose-veloso@wanadoo.fr)

**Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :**

**Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE**

KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

**Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN**

BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

**Secteur NORD-ISERE**

MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

**Secteur BIEVRE-VALLOIRE**

SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

**COURRIERS DIVERS :**

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

**COURRIERS CLUBS :**

US Jarrie Champ : Demande d'arbitre transmise au responsable, qui tentera de vous donner satisfaction en fonction de ses disponibilités.

AS Tullins : La CDA a répondu à votre demande.

Claix Football : La CDA n'impose pas de délai pour le dépôt des paiements des arbitres.

F. Salle O. Rivois : La CDA vous donnera satisfaction en fonction de ses disponibilités.

ENT. Football des Etangs : Demande d'arbitre transmise au responsable, qui tentera de vous donner satisfaction en fonction de ses disponibilités.

Tignieu Jameyzieu : forfait de l'équipe adverse, lu et noté.

AS Tullins Fures : pris note, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

AS Domarinoise : forfait de l'équipe adverse, lu et noté.

FC Quentinois : indisponibilité de l'arbitre désigné, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

Claix : reports de matchs, lu et noté, (concerne les commissions sportive et féminine).

**COURRIERS ARBITRES :**

ZEMZEMI Oualid : Justificatif d'absence au stage non recevable car non signé et non tamponné par votre employeur. D'autre part le fait que vous soyez le dirigeant de la société, n'empêche pas d'avoir un courrier à en-tête pour attestation avec signature et tampon.

BONNIOT Evan : Lu et noté, transmis au responsable pour suites à donner.

SULEK Ali : Rapport d'observation reçu

MILIANI Hafed : erreur FMI, pris note, (concerne la commission compétente du district).

DARTOIS Vincent : rapport de match, lu et noté, (concerne la commission de discipline).

EL AKRICHE Béchir : pris note.

MERLIN David : Indemnisations matchs, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

ROCHDI BEN FREDJ : plus de coordonnées téléphoniques dans l'immédiat, joindre seulement par mail pour l'instant : ben-fredj\_rochi@hotmail.com.

MARTEN Alexandre : La CDA vous a répondu.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
T'ES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

## COMMISSION DELEGATIONS

### REUNION DU MARDI 20 MARS 2018

**PRESIDENT :** CICERON FABIEN      Portable : 06.33.54.57.25

**MEMBRES :** MM. BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

**Permanence Commission :** 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

**E-mail :** [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

#### DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat :** la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes :** la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

#### MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2017-2018.

#### COMMUNICATION POUR LES DÉLÉGUÉS :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

#### QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS POUR LES DÉLÉGUÉS

- Les délégués ne sont pas là pour remplir la FMI à la place des arbitres mais pour la contrôler à la fin avec eux et bien la faire contrôler aux 2 clubs afin d'éviter d'éventuelles erreurs.
- Les Délégués ne doivent pas s'engager auprès des clubs concernant des points de règlement afin d'éviter de leurs donner de mauvaises informations

#### INDISPONIBILITÉS :

BUOSI Bernard	Du	31/03/2018 13/04/2018	Au	02/04/2018 23/04/2018
BLANCHEFLEUR Bernard	Du	05/03/2018	Au	31/03/2018
COTTIER Raphael	Du	31/03/2018	Au	31/03/2018
BECHET Patrice	Du	24/03/2018	Au	24/03/2018

**DESIGNATIONS :**

<b>Samedi 24 Mars</b>				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U19 D1	MANIVAL	VALLEE DU GUIERS	DUTCKOWSKI Yoan	Frais au Club de Vallée Du Guiers
U19 D2 Poule B	PONT DE CLAIX	RIVES	MORE Claude	Frais au Club de Rives
U17 D1	VALLEE DE GRESSE	MANIVAL	COTTIER Raphael	Frais au Club de Manival
U17 D2 Poule A	MANIVAL 2	LA MURETTE 2	NAVARRO Sébastien	Frais aux 2 Clubs
U17 D2 Poule B	ARTAS CHARANTONNAY	RIVES	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs
D3 Poule C	NIVOLAS	VEZERONCE	BALDINO Cataldo	Caisse de Péréquation

<b>Dimanche 25 Mars</b>				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
D1	AJA VILLENEUVE	CREYS MORESTEL	AHMED HEZAM Zine	Caisse de Péréquation
D1	SAINT ANDRE LE GAZ	FC2A	CICERON Fabien	Caisse de Péréquation
D2 Poule A	DEUX ROCHERS	VOREPPE	BOULORD Jean Marc	Caisse de Péréquation
D2 Poule B	DOMARIN	UO Portugal	MORE Claude	Caisse de Péréquation
D2 Poule B	SAINT MARCELLIN	LA MURETTE	CICERON Fabien	Frais au Club de La Murette
D3 Poule A	SASSENAGE 2	GIERES 2	COTTIER Raphael	Caisse de Péréquation
D4 Poule D	DOLOMIEU 2	DOMARIN 2	GUEDOULAR Ridha	Frais aux 2 Clubs
D6 Poule A	FONTAINE	AJA VILLENEUVE 2	BUOSI Bernard	Frais au Club de Fontaine
D6 Poule B	SAINT QUENTIN SUR ISERE 2	USVO	REMLI Amar	Frais au Club de Saint Quentin Sur Isère

## Samedi 31 Mars

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1	ISLE D ABEAU	COTE SAINT ANDRE 2	CICERON Fabien	Caisse de Péréquation
D2 Poule B	ARTAS CHARANTONNAY	UO Portugal	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
U19 D2 Poule A	RACHAIS	EYBENS 2	BALDINO Cataldo	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isere U19	SASSENAGE	ISLE D ABEAU	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isere U17 Michelet	CROLLES	LA MURETTE 2	NAVARRO Sébastien	Frais Aux 2 Clubs
Coupe Isere U17 Michelet	ECHIROLLES 2	GIERES	GUEDOUAR Ridha	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isere U17 Michelet	TIGNIEU JAMEYZIEU	EYBENS 2	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isere U17 Michelet	LA MURETTE	RIVES	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 Clubs
Coupe U17 Repêchage	ARTAS CHARANTONNAY	SEYSSINET	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs

## Dimanche 01 Avril

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe Isère Marchiol	RIVES	SAINT ANDRE LE GAZ	AHMED HEZAM Zine	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère Marchiol	CROLLES	VOREPPE	REMLI Amar	Frais aux 2 Clubs
Challenge Augustin Dominguez	VOREPPE 2	SAINT GEORGES DE COMMIERS	DUTCKOWSKI Yoan	Frais au Club de Saint George De Commiers

## Lundi 02 Avril

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe Isère Marchiol	DOMARIN	UO Portugal	COTTIER Raphael	Frais aux 2 Clubs



# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

## RÉUNION COMMISSION DU 20 MARS 2018

**Présents** : MM. MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, MONTMAYEUR, EL GHARBI

### COURRIERS

Rapports délégués officiels : M. Guedouar

Courriers des clubs de Polienas, USVO, Saint Martin Uriage et Mairie d'Apprieu

### FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

**RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté**

**Rappel : Par décision du Comité directeur du 21 décembre 2017 :**

**« Aucune correction ne sera faite après clôture de la rencontre par l'arbitre sauf pour les erreurs sur cartons rouges qui seront traitées directement par la commission de discipline d'après courrier de l'arbitre »**

Sassenage : l'amende pour non transmission de la FMI en U15D2 a été dûment perçue, votre match étant programmé pour le 10 mars, la FMI devait être transmise comme indiqué ci-dessus, pour info votre match a officiellement été reporté par le district après le 12 mars

### CONCERTATION

La commission recevra le mardi 27 mars à 18h30 le président du club des Tunisiens de St Martin d'Hères et l'arbitre BINI Yao à 19h15.

### BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors et jeunes est à jour au PV numéro 381 sur le site onglet de la commission

### RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 380 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations

### DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Les listes seront validées et donc prises en compte dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée. Les vignettes papier n'existent plus et la validation de votre liste sera publiée par le seul PV.**

**Listes non reçues le 20 Mars 2018** : Anthon, Ascol, Les Avenières, Bizones, Bourbre, Cheyssieu, Commelle,



Crémieu, Crossey, Guinéens Grenoble, Domène, Echirolles Surieux, Grenoble Dauphiné, Meyrié, Mistral AC, Monestier, Le Mottier, Nivolas, Noyarey, Olympique Villefontaine, Les Avenières, Pierre Chatel, Le Rachais, Rochetoirin ;Ruy-Montceau, Saint André le Gaz, Thodure, Tour Saint Clair, Turcs Verpillère, Turcs Grenoble, UOP, AJAT Villeneuve, Virieu, Vourey

## COMMISSION FOOT ENTREPRISE

### REUNION DU MARDI 20 MARS 2018

**Présents** : Patrick MONIER, Xavier ROCHETTE, Farid EL MASSOUDI.

#### CORRESPONDANCE

**Courriel Commission Foot Entreprise** : [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)

**147. ASPTT 3 Sifac** : noté, demande report vs ASPTT 2 ST du 26/03/2018.

**148. Villeneuve** : noté, problème calendrier site. Correctif apporté.

**149. CD Varcès** : noté, indisponibilité du 04/04/2018 au 06/06/2018.

**150. Touvet-Terrasse 1** : noté, match semaine du 19/03/2018 vs Fontaine Les Iles. Nous faire parvenir la FM, sinon possibilité jouer match retour.

#### COORDONNEES

**Arbitres** : site du district : Arbitrage / Docs Arbitre / Annuaire / Annuaire Arbitres.pdf

**Correspondants équipes Foot Entreprise** : [Liste des correspondants Foot entreprise et à 8 senior](#)

Liste à jour au 20/02/2018, merci de nous signaler toute erreur ou toute modification à apporter.

#### INFORMATION DU DISTRICT

**Messagerie** : La Ligue nous a informés (05/03/2018) un problème concernant les messageries officielles des clubs (Irafoot.org). De ce fait, le District et la Commission accepte exceptionnellement les mails avec adresse personnelle qui seront envoyés, jusqu'au prise de connaissance du rétablissement.

#### NOTE A TOUS LES CLUBS : RAPPELS

**Terrain** : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (BACHELARD ou ESPAGNAC) : Les équipes doivent impérativement prévenir Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24 (service des sports, ville de Grenoble).

#### COUPES FOOT A 11 ENTREPRISE ET SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

Les Finales des Coupes de l'Isère et des Coupes Repêchages auront lieu les vendredis 01/06/2018 et 08/06/2018 au stade René Perrouault à Champ-sur-Drac.

#### CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**J14. Belledonne – CD Varcès.**

Lundi 26/03/2018, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

**J14. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.**

Lundi 26/03/2018, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

**RJ11, rectificatif terrain. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.**

Lundi 26/03/2018, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.  
**J14. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 2 ST.** Match reporté à une date ultérieure (30/04/2018).

**Exempt le 26/03/2018 : GSE.**

**Matches en retard**

Les matches en retard seront programmés entre le mardi 03/04/2018 et le vendredi 20/04/2018 (lundi de Pâques 02/04/2018 férié). Les dates et terrains seront confirmés dans le prochain PV.

La CFE demande aux équipes retourner les FM si des rencontres programmées auraient déjà été jouées. Le calendrier (dates ci-dessous y comprises) est susceptible d'être modifié.

**J02. ASPTT 2 ST – Belledonne.** Mardi 03/04/2018 (date à confirmer, dirigeants vous contacter).

**J06. Air Liquide – CD Varcès.** Jeudi 29/03/2018 ou Mardi 03/04/2018 (terrain à confirmer, dirigeants vous contacter).

**J07. CEA 1 ST – Belledonne.** Lundi 09/04/2018.

**J07. CD Varcès – CEA 2 Grenoble.** Jeudi 22/03/2018 ou 29/03/2018 (dirigeants vous contacter).

**J11. GSE – ASPTT 3 Sifac.** Lundi 09/04/2018.

**J11. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.** Lundi 26/03/2018.

**J11. Belledonne – ASPTT 2 ST.** Lundi 16/04/2018.

**J14. CEA 1 ST – GSE.** Lundi 16/04/2018.

**J14. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 2 ST.** Lundi 30/04/2018.

**CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, POULE D1**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**J12. Energie Sports – St-Martin d'Uriage.**

Lundi 26/03/2018, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**Matches à jouer semaine du 26/03/2018**

**J12.** Poisat – Deux Rochers 1.

**J12.** USVO – Martinérois.

**J12.** Jarrie-Champ 1 – Métropolitains 1.

**J12.** Villeneuve – Eybens.

**Matches en retard**

Lundi 02/04/2018 étant férié (lundi de Pâques), les équipes disposant des terrains en semaine peuvent jouer un match en retard du 03/04/2018 au 06/04/2018 (prévenir la CFE). D'autres rencontres seront programmées pendant les vacances scolaires. La CFE demande aux équipes retourner les FM si des rencontres programmées ont déjà été jouées.

J01. Eybens – Energie Sports.

J03. Martinérois – USVO.

J03. Métropolitains 1 – Jarrie Champ 1.

J03. St-Martin d'Uriage – Energie Sports.

J03. Eybens – Villeneuve.

J05. Energie Sports – USVO.

J05. Eybens – Métropolitains 1.

J08. Jarrie Champ 1 – Energie Sports.

J08. Métropolitains 1 – USVO.

J09. Deux Rochers 1 – Villeneuve.

J09. Poisat – Energie Sports.

J09. Martinérois – Eybens.

J09. USVO – Jarrie Champ 1.

J09. Métropolitains 1 – St-Martin d'Uriage.

**CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, POULE D2**

Information : l'équipe de Jarrie-Champ 2 est forfait général.

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**J10. Métropolitains 2 – Fasson.**

Lundi 26/03/2018, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**Matches à jouer semaine du 26/03/2018**

**J10.** Deux Rochers 2 – Touvet-Terrasse 1.

**J10.** Touvet-Terrasse 2 – Fontaine Les Iles.

**RJ06. Fasson -- ATSCAF 38.**

Jeudi 29/03/2018, 20h00. Champ sur Drac.

**Matches en retard**

Lundi 02/04/2018 étant férié (lundi de Pâques), les équipes disposant des terrains en semaine peuvent jouer un match en retard du 03/04/2018 au 06/04/2018 (prévenir la CFE). D'autres rencontres seront programmées pendant les vacances scolaires. La CFE demande aux équipes retourner les FM si des rencontres programmées ont déjà été jouées.

J01. Fasson – Fontaine Les Iles.

J05. Fasson – Touvet-Terrasse 1.

J06. Métropolitains 2 – Fontaine Les Iles.

J07. ATSCAF 38 – Fontaine Les Iles.

J07. Deux Rochers 2 – Fasson.

J07. Touvet-Terrasse 1 – Métropolitains 2.



## COMMISSION FEMININES

### RÉUNION 20/03/2018

Présents : J. Issartel, T. Truwant

Boite mail officielle : [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

ATTENTION : Toute demande faite par un autre moyen que la boîte officielle du club n'est plus prise en compte. !!!

**LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

**COURRIERS** : VALLEE DU GUIERS, G F 38, GRESIVAUDAN, VAREZE, ARTAS CHARANTONNAY, CLAIX, VEZERONCE HUERT, ISLE D'ABEAU, RO CLAIX, EMILIE COLIN, RHONE CRUSSOL, MIRIBEL, FOUR, G F TARENTEISE, VER SAU, SUD ISERE , F C 2 A, VOIRON / MOIRANS, SASSENAGE

Les clubs féminins sont priés de donner réponse aux propositions de changement de date  
Ou d'horaires demandés sur foot clubs

#### COMMISSION FÉMININE ELARGIE

Prochaine réunion le 14 mai 2018, organisée par le club de RIVES

#### COUPE SENIORS À 11 MONIQUE BERT

**Rappel** les ¼ de finale se dérouleront le Dimanche 01 Avril, et les ½ finales le 20 Mai.

#### COUPE SENIORS À 8 ISÈRE

Les ¼ de finale se dérouleront le Dimanche 01 Avril, et les ½ finales le 13 Mai.

Le tirage au sort des 1/4° de Finale du 1° Avril est consultable sur le site du district dans la rubrique coupes

#### COUPE SENIORS À 8 AMITIÉ :

Les 1/8 de finale se dérouleront le Dimanche 01 Avril, les 1/4 finales le 22 Avril et les ½ finales le 13 Mai

Le tirage au sort des 1/8° de Finale du 1° Avril est consultable sur le site du district dans la rubrique coupes

#### COUPE U15F

**Rappel** : Cette coupe se dispute sur le système échiquier foot. Les 9 matchs du 2° Tour sont à disputer le 31 Mars et sont consultables sur le site du district dans la rubrique coupe. Afin de faciliter les clubs dans leur programmation, du fait du délai assez court entre la parution du tirage et la date des matchs, le délai pour procéder aux modifications d'horaire ou de stade a été réduit de 9 à 5 jours pour ce 2° Tour

## REPROGRAMMATION DES RENCONTRES NON JOUEES

### Seniors à 11

#### D1

Journée 8 : BOURBRE - G Tarentaise se jouera le 15 Avril  
Journée 9 : VOIRON / MOIRANS - GF 38 se jouera le 15 Avril  
Journée 9 : VALLEE DU GUIER S – VER SAU se jouera le 15 Avril  
Journée 10 : VALLEE DU GUIERS -GRESIVAUDAN se jouera le 22 Avril  
Journée 10 : VER SAU – G TARENTEISE se jouera le 22 avril  
Journée 12 : VER SAU – MISTRAL se jouera le 13 Mai

#### D2

Journée 6 : RIVES – SUD ISERE se jouera le 15 avril  
Journée 9 : E G 2 F – RIVES se jouera le 22 avril  
Journée 10 : LA MOTTE SERVOLEX – SUD ISERE se jouera le 1 avril

### SENIORS A 8

#### D1

Journée 9 : L C A FOOT – VALMONTTOISE se jouera le 15 avril  
Journée 10 : CORBELIN – ARTAS CHARANTONNAY se jouera le 20 mai  
Journée 11 : ST CASSIEN – ARTAS CHARANTONNAY se jouera le 15 avril  
Journée 12 : ARTAS CHARANTONNAY –VALMONTTOISE se jouera le 22 avril

### SENIORS A 8

#### D2

Journée 1 : IZEAUX - LA SURE du 1 avril se jouera le 20 mai  
Journée 6 : RUY MONTCEAU – LA SURE se jouera le 15 avril  
Journée 10 : MIRIBEL - RUY MONTCEAU se jouera le 20 mai  
Journée 12 : MIRIBEL – IZEAUX se jouera le 15 avril

### U18 A 11

Journée 1 : ARTAS CHARANTONNAY - BOURGOIN se jouera le 31 mars  
: CLAIX – ECHIROLLES se jouera le 31 mars  
Journée 3 : ARTAS CHARANTONNAY – ECHIROLLES se jouera le 15 avril

### U18 A 8

#### D2 poule A

Journée 1 : ABBAYE – E G 2 F sans  
Journée 3 : RIVES - FC 2 A se jouera le 19 mai  
Journée 4 : E G 2 F – F C 2 A se jouera le 7 avril  
Journée 7 : RIVES – E G 2 F le 24 mars à 16 h

#### D2 poule B

Journée 6 : RHONE CRUSSOL – L C A FOOT se jouera le 19 mai

### U 15 A 8

#### NIVEAU 1

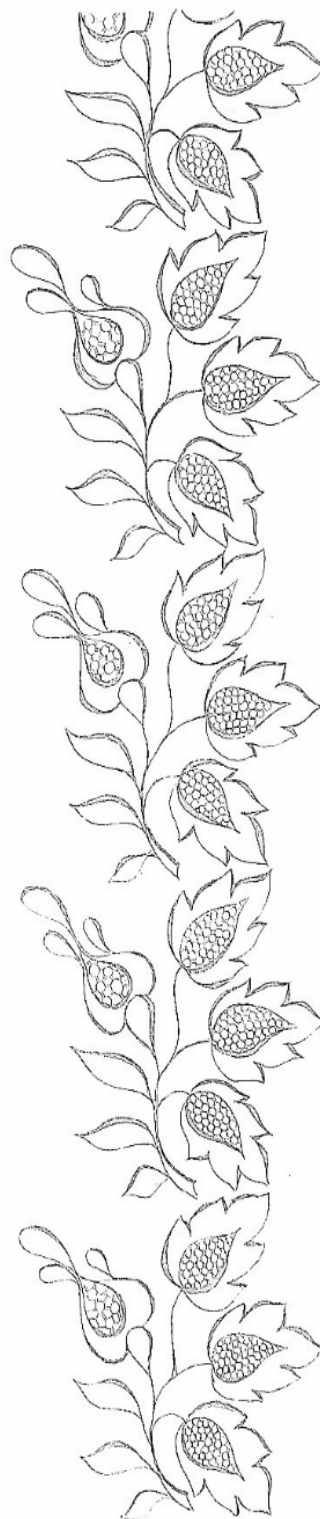
Journée 2 : SUD ISERE - NIVOLET se jouera le 7 avril

#### NIVEAU 2 poule A

Journée 2 : VILLEFONTAINE – CORBELIN du 31 mars se jouera le 14 avril  
: VEZERONCE HUERT - ISLE D'ABEAU se jouera le 21 mars  
Journée 3 : CORBELIN – VEZERONCE HUERT se jouera le 7 avril

#### NIVEAU 2 poule B

Journée 2 : GRESIVAUDAN – ST SIMEON DE BRESSIEUX se jouera le 7 avril  
Journée 3 : F C 2 A - GRESIVAUDAN se jouera à 10 h 30 le 24 mars à Argouges



## CHALLENGE FESTIVAL U13 F

La finale du challenge Festival U13F aura lieu le 7 avril à SEYSSINET.

2 équipes seront qualifiées pour la finale régionale (les 2 ententes ne peuvent se qualifier)

Clubs retenus : BOURGOIN, NIVOLAS, G F 38, VALLEE DU GUIERS, 2 ROCHERS, VEZERONCE HUERT, ENTENTE entre RACHAIS, CROLLES et A S GRESIVAUDAN, ENTENTE entre SUD ISERE, PAYS DE ST MARCELLIN et JARRIE

Les 8 équipes recevront en fin de semaine un dossier complet concernant cette finale

## SEMAINE DU FOOT FÉMININ :

La Journée du Foot Féminin aura lieu le samedi 26 Mai à ST VERAND

Au cours de cette journée se déroulera le dernier tour des coupes U15 F et U18F

Lors de cette journée seront honorées les féminines bénévoles

**De ce fait merci aux clubs désirant mettre en valeur une ou plusieurs Féminines Bénévoles de faire parvenir un mail à la commission reprenant leur parcours au sein de leur club.**

Une journée " Bouchons d'Amour " sera organisée lors de ces festivités

Vous pouvez récolter ces bouchons qui seront centralisés sur le site de ST VERAND

## RASSEMBLEMENT DU 2 JUIN

Un rassemblement concernant les U 10F / U13F aura lieu à VOIRON, de ce fait il n'y aura pas de plateau U 10 / U 13 à ST VERAND le 26 mai

**Le Président J. Issartel**

**06 34 87 23 55**

# COMMISSION FUTSAL

**T. 04.76.26.87.74**

## REUNION DU MARDI 20 MARS 2018

**Présents :** LOUIS J - CARRETERO

**Excusée :** M.J. MUFFAT-JOLY

**Adresse mail de la commission :** [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

**Coordonnées du Responsable Championnat Séniors :** CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

### **COURRIERS : INFOS :**

L'arbre de Vie 2 est forfait général.

La rencontre Virieu Futsal 2 / O.N.D se déroulera le dimanche 25/03/2018 à 16h30 (Halle des sports, Vrieu).

La rencontre Futsal Pt de Claix/ Mistral Grenoble remis à la suite du décès d'un proche du club au vendredi 30/03/2018 à 21h00 Gymnase Victor Hugo Pont de Claix.



La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

**Suite à la décision de la commission de discipline, le club de l'Isle d'Abeau Futsal aura son gymnase suspendu d'un match ferme avec date de prise d'effet le 26/03/2018.**

### **COMPETITIONS U13 :**

Equipes inscrites :

Futsal des Géants1 ; JOGA1 ; USVO1 et 2 ; FO Rivois1 ; Etoiles Futsal1 et 2  
Journée prévu les 15/04, 22/04, 29 /04, 20/05, 27/05, 03/06, 10/06

**D1 :** AC Seyssinet reçoit le vendredi à 21h00 jusqu'à la fin de la saison.

J13 : rencontre Futsal Pt de Claix/ Mistral Grenoble remis à la suite du décès d'un proche du club au vendredi 30/03/2018 à 21h00 Gymnase Victor Hugo Pont de Claix.

J14 : rencontre AC Seyssinet /Arbre de vie 1 remis au vendredi 30/03/2018 à 21h00 Gymnase Nominé Seyssinet

J 16 : RC Virieu Futsal / Vie et Partage 2 du 24/03/2018 est déplacée au Dimanche 25/03/2018 à 19h00 (Halle des Sports, Virieu).

**D2 :** AS Domarin recevra le Mercredi à 20h30 pour la deuxième phase.  
FC Voironnais 2 recevra le Jeudi à 20h30 pour la fin de la deuxième phase.

**D3 :** RC Virieu Futsal 2 recevra le Vendredi à 20h00 pour la deuxième phase.

### **CALENDRIER PREVISIONNEL D2 ET D3 2ÈME PHASE :**

**D2 :** L'arbre de Vie 2 ; Domarin AS ; Futsal des Géants ; Nuxerete Fs 38 ; JOGA 3 ; FC Voironnais 2.

#### **Journée 6 phase 2 :**

FC Voironnais 2 / Domarin AS : Le jeudi 22/03/18 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

JOGA 3 / Futsal des Géants : Le samedi 24/03/18 à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble).

Nuxerete Fs 38 / L'arbre de Vie 2 : Le samedi 24/03/18 à 17h00 (Gymnase Charles de gaulle, Nuxerete).

#### **Journée 7 phase 2 :**

Domarin AS / Nuxerete Fs 38 : Le mercredi 28/03/18 à 20h30 (Complexe Sportif, Domarin).

FC Voironnais 2 / JOGA 3 : le samedi 31/03/18 à 17h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

Exempt / Futsal des Géants :

**D3 :** Virieu Futsal 2 ; O.N.D ; F.O Rivois ; FC Voironnais 3 ; Futsal Isle d'Abeau 2.

#### **Journée 6 phase 2 :**

FC Voironnais 3 / Exempt

Futsal Isle d'Abeau 2 / F.O Rivois : Le dimanche 25/03/18 à 17h00 (Gymnase St Hubert, L'Isle d'Abeau).

Virieu Futsal 2 / O.N.D : Le dimanche 25/03/2018 à 16h30 (Halle des sports, Vrieu).

#### **Journée 7 phase 2 :**

Exempt / Virieu Futsal 2

FC Voironnais 3 / Futsal Isle d'Abeau 2 : le dimanche 01/04/18 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

F.O Rivois / O.N.D : Le samedi 31/03/18 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

## COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

### REUNION DU MARDI 20 MARS 2018

Présents : MM. BOULORD, REPELLIN, ROBIN, BONO, CHAMBARD, PINEAU, HUGOT, GALLIN.

Excusés : MM. SEGHIER, PINEA, VITTONI

### MATCHS À JOUER

Niveau Poule		CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DECISION
U15 - D2	A	U.S.V.O.	AS GRESIVAUDAN	A jouer
U15 - D3	B	ECHIROLLES SURIEUX	ECHIROLLES	A jouer

### DECISIONS

#### N°102 : FARAMANS 1 / VILLEFONTAINE OL2 – SENIORS – D5 – POULE E – MATCH DU 18/03/2018.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de FARAMANS, pour la dire recevable.  
Joueurs brulés.

#### 2<sup>ème</sup> partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de VILLEFONTAINE, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre ST MAURICE EXIL2 a eu lieu le 10 / 03 /2018.

Considérant que sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

**Par ce motif la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

#### N°103 : REVENTIN 3 / BEAUREPAIRE 2– SENIORS – D6– POULE E – MATCH DU 18/03/2018.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de BEAUREPAIRE pour la dire recevable :  
Joueurs brulés.

#### 2<sup>ème</sup> partie :

Après vérification des feuilles du dernier match des équipes supérieures du club de REVENTIN évoluant en SENIOR D3, POULE C et SENIOR D4, POULE E.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

L'équipe 1 disputait une rencontre le même jour.

La dernière rencontre officielle de l'équipe 2 contre THODURE US 1 a eu lieu le 11/03/2018

Considérant que sur cette feuille de match ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

**Par ce motif, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**



Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

**N°104 : SEYSSINS 2 / SASSENAGE 1 – U 15 – D2 – POULE B – MATCH DU 17/03/2018.**

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de SASSENAGE pour la dire recevable :  
Joueurs brûlés.

**1<sup>ère</sup> partie :**

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de SEYSSINS évoluant en U 15 D1, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

2 joueurs à 12 matchs, 1 joueur à 11 matchs.

**Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

**N°105 : SEYSSINS F.C. 3 / NOTRE DAME DE MESSAGE 2 –U 13– D4 – POULE D – MATCH DU 10/3/2018.** Match arrêté.

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre bénévole de la rencontre, relatant dans quelles circonstances l'équipe de NOTRE DAME DE MESSAGE a quitté le terrain à la 35<sup>ème</sup> minute.

Attendu que l'équipe de NOTRE DAME DE MESSAGE a quitté volontairement le terrain provoquant l'arrêt de la rencontre confirmé par l'arbitre.

Attendu l'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule :

« Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs (9 pour les féminines) sur le terrain sera battue par pénalité »

**Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de NOTRE DAME DE MESSAGE (moins un (-1) point, 0 but) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de SEYSSINS (3 points, 2 buts).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

**N°106 : PIERRE CHATEL 1 / VILLENEUVE 2 – SENIORS – D6 – POULE A – MATCH DU 18/03/2018**

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre et du délégué officiels de la rencontre, relatant dans quelles circonstances l'équipe de VILLENEUVE 2 a quitté le terrain à la 45<sup>ème</sup> minute.

Attendu que l'équipe de VILLENEUVE 2 a quitté volontairement le terrain, provoquant l'arrêt de la rencontre confirmé par l'arbitre et le délégué officiels.

Attendu l'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule :

« Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que se soit où se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs (9 pour les féminines) sur le terrain sera battue par pénalité »

**Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de VILLENEUVE 2 (moins un (-1) point, 0 but) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de PIERRE CHATEL 1 (3 points, 2 buts).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*



## TRESORERIE DE DISTRICT

### LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 MARS 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

#### 17-3 – Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

#### Date d'émission du relevé le 05/03/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 31/03/2018.

554434 ROCHETOIRIN FC (sous réserve d'encaissement)  
544455 COTE ST ANDRE FC (sous réserve d'encaissement)  
527889 QUATRE MONTAGNES (sous réserve d'encaissement)

539465 MISTRAL FC  
541917 ANTHON FC  
546946 GRENOBLE FOOT 38  
550032 LA TOUR ST CLAIR FC  
554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU  
580990 PONTCHARRA AS  
615032 METROPOLITAINS FC

552916 LA MAISON DES HABITANTS  
553080 TURCS DE MOIRANS  
563927 AS MAHORAISE  
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE  
581943 AS TURQUOISE  
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS  
614499 COMMUNAUX SMH  
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN  
681566 PLANET PHONE 38

PRESIDENT Jean Marc BOULORD  
06 31 65 96 77

SECRETAIRE Gérard ROBIN

## COMMISSION SPORTIVE

### RÉUNION DU 20 MARS 2018

**Présents** : A. Brault/L. Mazzoleni /G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni/B.Buosi / C. Maugiron / J. Chambard  
**Excusé** : / F. Agaci

**Adresse mail de la commission** : [sportive@isere.fff.fr](mailto:sportive@isere.fff.fr)

#### REPORT DES MATCHS EN RETARD

Les conditions climatiques de la fin 2017 et du début 2018 jusqu'à ce jour génèrent énormément de rencontres non jouées qui sont donc à reprogrammer. Dans ce contexte, ce sont souvent les mêmes clubs qui sont pénalisés par ces retards. En conséquence, le planning prévisionnel 2017/2018 en a été bouleversé sans pour autant modifier, à ce jour, la programmation du mois de mai où était limité le nombre de rencontres. Ceci, malheureusement ne s'avèrera plus possible avec tous ces matchs en retard. La commission profite de ce communiqué pour rappeler :

- Seniors D3 à D6
- U19/ U17/ U15 de D2 à D3



En cas d'impraticabilité du terrain principal, les clubs peuvent utiliser un terrain de repli classé E6 ou Foot à 11. Pour les seniors D1 et D2 et les U19/U17/U15 D1, en cas d'impraticabilité du terrain principal, les clubs devront prendre contact avec les délégués de secteur et les responsables de la commission sportive.

**Terrains impraticables** : Serezin, Gières, Artas, Tullins, Autrans, Côte St André, St Vérand, Trept, Luzinay, St Just Chaleyssin, Charantonnay, Bourg d'Oisans

**Rapports délégués de secteur** : J. Vallin (Vallée Hien, St Siméon, St Hilaire Côte, Unifoot, Commelle), JM Boulord (Batie Montgascon, Cassolard, St André Gaz), C. More (Valondras, Chabons, LCA Foot), B. Buosi (Izeaux), F. Cicéron (Lauzes, Balmes NI, Corbelin) G. Lambert (Artas Chantonay, Estrablin, Beauvoir, CVL38), J. Issartel (Chatte, St Marcellin).

**Marc Montmayer rapport de permanence** (St hilaire Côte, Vareze, Pont Claix, Seyssins, Balmes NI, Echirrolles, Sud Dauphiné, Estrablin, St Martin d'Uriage, Vinay, JM Boulord, Gueddouar R, Vinay)

### U10 U10/U11 U 11

**RAPPEL** : Les horaires officiels sont : Heures officielles le Samedi de 12h30 à 15h30.

Avec l'**ACCORD** de TOUS les Clubs, de 10h30 à 12h00

### U13

Challenge Festival Isère : Le tour 4 sera consultable en partie sur le site, ceci en fin de semaine, l'autre partie sera consultable la semaine prochaine après que les matchs en retard soient joués ce samedi 24 Mars, (POISAT 2 / MANIVAL 4, POISAT 1 / MISTRAL 2, GONCELIN / ST HILAIRE DU TOUVET)

Challenge Festival National : Les 16 équipes qualifiées pour la finale du 7 Avril organisée à Seyssinet recevront prochainement sur l'adresse mail officielle de leur club, le dossier complet afin de prendre connaissance du contenu de ces finales

Courrier USVO : Courrier transmis à la commission de discipline.

### U15 A 8

**Reprogrammation de match non joué**

**Poule A** : GRESIVAUDAN 2/MARTINEROIS 2 est reprogrammé au 14 avril 2018

**Responsable DAN MARCHAL** : Tél : 0624792638

### U15 A 11

**Courrier** : DOMENE nécessaire fait.

**Reprogrammation des matchs non joués**

**Division 2 poule A** : USVO/ GRESIVAUDAN dossier transmis au règlement.

**Poule B** : SUD DAUPHINE 2/ SEYSSINET 2 est reprogrammé au 21 avril 2018

**Poule C** : ARTAS CHARANTONNAY / TOUR ST CLAIR est reprogrammé au 31 mars 2018

ESTRABLIN / VALLEE DU GUIERS est reprogrammé au 14 avril 2018

**Division 3 Poule D** : ST HILAIRE DE LA COTE / ST SIMEON DE BRESSIEUX est reporté au 21 avril 2018

**Poule E** : VALLEE HIEN / ASCOL est reprogrammé au 12 mai 2018

BALME NORD ISERE 2 / SEREZIN est reprogrammé au 31 mars 2018

**Poule G** : SEREZIN 2 / NORD DAUPHINE est reprogrammé au 31 mars 2018

ARTAS CHARANTONNAY 2 / UNIFOOT est reprogrammé au 14 avril 2018

**Responsable DAN MARCHAL** : Tél : 0624792638

### U17

**Claix** : **Passer par footclubs pour un changement de date et horaire**

D2 Poule A : Vinay est forfait général suite à 3 forfaits

D3 Poule G : Pierre Chatel est forfait général suite à 3 forfaits

Mistral déclarant forfait général dans cette poule G

**Reprogrammation des matchs**

D1 Journée 12 du 03/03/18

Crolles / Gpt Sud Dauphiné et Eybens 2 / Vallée de la Gresse sont reprogrammés au 12/05/18



D1 Journée 13 du 10/03/18 Deux Rochers / La Murette est reprogrammé au 12/05/18

D2 Poule A Journée 12 du 03/03/18 Seyssinet 2 / Seyssins est reprogrammé au 12/05/18

D2 Poule A Journée 14 Gpt Sud Dauphiné 2 / Martinerois est reprogrammé au 14/04/18

D2 Poule B : Journée 14 17/03/18

ST André le Gaz / Artas Charantonnay 1 est reprogrammé au 12/05/18

Isère Rhodanienne / Vezeronce est reprogrammé au 14/04/18

D3 Poule A Journée 10 du 03/03/18 Gières 2 / Goncelin est reprogrammé au 12/05/18

D3 Poule A Journée 12 du 17/03/18 Pays d'Alleverd / St Martin d'Uriage est reprogrammé au 14/04/18

D3 Poule C Journée 12 du 17/03/18

Chabons / St Geoire en Valdaine et LCA Foot 38 / St Simeon de Bressieux sont reprogrammés au 14/04/18

Poule D Journée 14 du 17/03/18 Cassolard Passageois / ECBF est reprogrammé au 14/04/18

Poule E Journée 14 du 17/03/18

Artas Charantonnay 2 / CVL 38 est reprogrammé au 14/04/18

UNIFOOT / Isle d'Abeau 2 est reprogrammé au 12/05/18

Poule G Journée 10 du 03/03/18 Claix / St Paul de Varcès est reprogrammé au 12/05/18

Poule G Journée 12 du 17/03/18 Bourg d'Oisans / Eybens 3 est reprogrammé au 14/04/18

## U19

D 2 Poule B : Forfait général du club de Corbelin

### Reprogrammation des matchs

D2 Poule A Journée 14 du 17/03/18 St Paul de Varcès / Gières est reprogrammé au 14/04/18

D2 Poule B Journée 14 du 17/03/18 St André le Gaz / LCA Foot 38 est reprogrammé au 14/04/18

Poule C Journée 10 du 03/03/18 Artas Charantonnay / Charvieu est reprogrammé au 01/05/18

Poule C Journée 12 du 17 /03/18 Artas Charantonnay / Lauzes est reprogrammé au 12/05/18

## SENIORS

**D5 poule A :** Martinérois 3 / Turcs de Grenoble du 25/03 est à jouer à 12h30 sur Synthétique Delaune

**D5 poule E :** Bourgoin ASP 2 / Tignieu 2 du 18/03: forfait de Bourgoin ASP 2

**D6 poule c :** forfait général de St Joseph de Rivière (courrier du 18/03)

**Challenge Dominguez :** Moirans FC / Versoud du 01/04 est avancé au samedi 31/03 à 19h

**Toutes les rencontres non jouées ce week-end du 17, 18 Mars ont été dans une grande majorité reprogrammées. Les clubs peuvent en prendre connaissance par le biais de leur agenda sur footclubs**

**Le Co-Président**  
L. Mazzoleni

**Le Secrétaire**  
J. Chambard

# STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Du fait de la non disponibilité du terrain de l'UFRAPS le samedi 24/03 (annoncé tardivement par le SIUAPS), une nouvelle planification est programmée sur les terrains grenoblois pour le samedi 24/03.

Ci-après planning modifié :

## PLANNING

### DU SAMEDI 24 MARS 2018 AU DIMANCHE 25 MARS 2018

#### STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 24 mars 2018

Plateau U8 GF38 12 équipes à 10h30

#### STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 24 mars 2018

Plateau U9 AJAT VILLENEUVE

11 équipes à 10h30

Plateau U10 AJAT VILLENEUVE à 13h00

Match U13 D3

AJAT VILLENEUVE/GF38 2 à 15h30

Match U13 D3

AJAT VILLENEUVE 2/FC VERSOUD à 15h30

dimanche 25 mars 2018

Match seniors D1

AJAT VILLENEUVE/US CREYS MORESTEL à 15h00

#### TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

dimanche 25 mars 2018

Match seniors D6

FC2A 2/AS ST LATTIER 2 à 15h00

#### STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 24 mars 2018

Plateau U9 FC2A 8 équipes à 13h30

#### STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 24 mars 2018

Plateau U8 ASIEG 12 équipes à 10h30

Match U13 D3

ASIEG/AS MARTINEROIS 3 à 14h00

Plateau U10/U11 ASIEG à 14h00

Match U13 D2

FC2A/US GIERES à 16h00

Match U13 D4

FC2A 2/FC SEYSSINS 4 à 16h00

#### STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 24 mars 2018

Plateau U8 FC MISTRAL 14 équipes à 10h30

Match U13 D3

FC MISTRAL/FC VALLE GRESSE à 13h30

Match U13 D4

FC MISTRAL 2/AMC POISAT 2 à 13h30

Match U19 D2

FC MISTRAL/US ST PAUL DE VARCES à 16h00

dimanche 25 mars 2018

Match seniors D4

ASIEG 2/FC VALLEE GRESSE 4 à 12h30

Match seniors D2

ASIEG/FC VALLEE GRESSE 3 à 15h00

#### STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 24 mars 2018

Match Féminines U15 à 8

FC2A/AS GRESIVAUDAN à 12h00

Match U15 D3

AS BAJATIERE/US SASSENAGE 2 à 14h00

Match Féminines U18 à 8 D1

GF38 3/US CREYS MORESTEL à 16h00

#### STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 24 mars 2018

Match U15 D1

FC2A/FC ISLE D'ABEAU à 14h00

#### STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 24 mars 2018

Plateau U11 GF38 1 à 10h30

Plateau U11 GF38 2 à 10h30

Match U13 D4

GF38 4/US ST PAUL DE VARCES à 13h00

Match U13 D2

GF38 3/FC ECHIROLLES 2 à 13h00



Match U15 D3  
ASIEG/FC VERSOUD à 16h00

### **STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

samedi 24 mars 2018  
Plateau U10 US ABBAYE à 10h30  
Match U13 D3  
US ABBAYE 2/FC ST MARTIN D'URIAGE à 13h30  
Match U13 D3  
US ABBAYE/FC SUD ISERE à 13h30  
Match U15 D3  
US ABBAYE/TOUVET TERRASSE à 15h30

### **STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)**

samedi 24 mars 2018  
Plateau U6/U7 US ABBAYE 15 équipes à 13h30

### **STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)**

samedi 24 mars 2018  
Plateau U10 GF38 1 à 10h30  
Plateau U10 GF38 2 à 10h30  
Match U15 PHR  
GF38 2/AS MISERIEUX TREVOUX à 14h00  
Match seniors R1  
GF38 2/FC ECHIROLLES à 17h00  
dimanche 25 mars 2018  
Match U17 HL  
GF38/AIN SUD FOOT à 13h00

### **STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE**

samedi 24 mars 2018  
Plateau U9 USVO 12 équipes à 10h30  
Plateau U10/U11 USVO à 12h00  
Plateau U11 USVO à 12h00  
Match U13 D2 USVO/CLAIX FOOT à 14h00  
Match U13 D4 USVO 3/AS BAJATIERE à 14h00

## **PLANNING WEEK-END**

### **DU VENDREDI 30 MARS 2018 AU DIMANCHE 1 AVRIL 2018**

### **STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)**

dimanche 1 avril 2018  
Match Cp de l'Isère  
AJAT VILLENEUVE/FC DEUX ROCHERS à 15h00

### **TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)**

samedi 31 mars 2018  
Match Cp de l'Isère U15  
FC2A/FC VALLEE DU GUIERS à 13h30  
Match U17 D3  
FC2A/FC ECHIROLLES 3 à 16h00

### **STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)**

vendredi 30 mars 2018  
Match Cp de l'isère vétérans  
ASIEG/FC ECHIROLLES à 20h00

### **STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)**

dimanche 1 avril 2018  
Match Cp de l'Isère  
ASIEG/FC VALLEE GRESSE 2 à 15h00

### **TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)**

samedi 31 mars 2018  
Match U13 D4  
AS BAJATIERE/OC EYBENS 6 à 14h00

### **STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE**

samedi 31 mars 2018  
Match U19 D2  
FC2A/US GIERES à 14h00  
dimanche 1 avril 2018  
Match Cp de l'Isère  
TURCS DE GRENOBLE/OC EYBENS 2 à 15h00

### **STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)**

samedi 31 mars 2018  
Match Cp de l'Isère U15  
AS BAJATIERE/US GIERES 2 à 14h00  
dimanche 1 avril 2018  
Match U18 Féminin Ligue  
GF38 2/CS NIVOLAS VERMEILLE 2 à 15h00



<p><b>STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)</b> samedi 31 mars 2018 Match U13 D4 US ABBAYE 3/OC EYBENS 5 à 13h30 Match Cp de l'Isère Féminines U18 à 8 US ABBAYE/FC PAYS D'ALLEVARD à 13h30</p> <p><b>STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)</b> samedi 31 mars 2018 Match Cp Féminines U18 à 8 GF38 3/FC2A à 13h30 Match U13 D2 GF38 2/USVO à 13h30</p>	<p>Plateau U9 GF38 4 équipes à 15h30 dimanche 1 avril 2018 Match Féminin R1 GF38 2/CALUIRE FOOT FILLES à 15h00</p> <p><b>STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE</b> samedi 31 mars 2018 Match U13 D4 USVO 4/ES RACHAIS 2 à 12h30 Match Cp de l'Isère U15 USVO/FC BOURGOIN 3 à 14h00 Match U17 D3 USVO/FC SEYSSINS 2 à 16h00</p>
---	--

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

### RÉUNION DU MARDI 20 MARS 2018

**PRESIDENT** : CHASSIGNEU GUY

**Membres Commission** : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN FRANCOIS

**Infos Commission** : Vous pouvez joindre la Commission

Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

**Courriers** : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: [terrains@isere.fff.fr](mailto:terrains@isere.fff.fr)

\*\*\*\*\*

#### **COURRIERS ENVOYÉS :**

- CLUB : AS POISAT
- MAIRIES : AOSTE – CHABONS - LE TOUVET - VIRIVILLE

#### **COURRIERS REÇUS :**

- LAURA FOOT : GIERES (Report Eclairage)
- MAIRIES : ECLOSE BADINIÈRES - MENS
- FFF : AOSTE -

**Courriers GYMNASES**: RCA FUTSAL -

**ECLAIRAGE** : Confirmation de Classement Fédéral

A prévoir :

- COUBLEVIE /CHIRENS (20/03) - Le VERSOUD (sem 13) - GIERES (reporté)
- ST GENIX SUR GUIERS (22/03)

## INFORMATIONS À TOUS LES CLUBS ET PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS SPORTIVES.

Suite à accident non volontaire, un joueur a été projeté et a chuté lors d'une action de jeu sur une main courante en béton avec des angles. Le joueur a eu une blessure très grave.

Pour cela, il est important de noter les deux points suivants :

1) Une zone de dégagement de 2.50m minimum est obligatoire en périphérie de l'aire de jeu (lignes de touche). Distance entre le bord extérieur de la ligne de touche et le point le plus avancé côté main courante.

2) La protection de l'aire de jeu est constituée par une main courante périphérique totale

(Ht 1 à 1.10m). Dans tous les cas, les éléments la constituant ne doivent présenter aucun danger (Arêtes vives, Aspérités, etc..) sur toutes les surfaces.

Conseils : Les clubs qui jouent sur des aires de jeu ne correspondant pas à la Réglementation en vigueur des Terrains et Installations Sportives sont priés de se rapprocher de la CDTIS et d'en informer le propriétaire de l'installation (Mairie, Collectivité..). Ad mail ci-dessus

**RAPPEL : INSTALLATIONS SPORTIVES** : Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de replis à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée en **2017/2018**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs, les Mairies et/ou les Collectivité concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	RDV le 22/01/18 – CDTIS CR en cours
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	24/11/2017 CR en cours
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	<b>RDV le 13/02/18 – CR en cours</b>
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	<b>RDV le 29/03/18 CDTIS</b>
GRENOBLE	STADE DES ALPES	381850101	Niveau 1	RDV le 6/02/18- CFTIS+CRTIS+CDTIS CR terminé
ST MARTIN LE VINOIX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	<b>RDV le 22/03/18 CDTIS</b>
AOSTE	STADE MUNICIPAL	380120101	Niveau 4	RDV le 25/01/18 CRTIS + CDTIS AOP ok
RUY MONTCEAU	STADE MUNICIPAL	383480101	Niveau 5	RDV le 24/01/18 CDTIS CR en cours
PAYS VOIRONNAIS	GYMNASE PIERRE BEGHIN	382399902	FUTSAL 3	RDV le 17/01/18 CDTIS CR en cours





## « FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »

**Présents :** Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

**COURRIERS:** ECLOSE BADINIÈRES – MENS - VIRIVILLE

### INFORMATION

Les dispositifs du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la saison 2017/2018 sont ouverts. Ils concernent les chapitres de l'Emploi, de l'Équipement, du Transport et de la Formation.

#### Cahier des charges et mode d'emploi.

Avant de déposer un projet, les clubs amateurs sont invités à se rapprocher du District pour se renseigner sur la politique de subvention locale et bénéficier d'une aide pour la mettre en place.

Le FAFA vise à poursuivre les efforts en matière de structuration des clubs amateurs à travers quatre orientations majeures: la professionnalisation des clubs (Emploi) – l'amélioration de l'encadrement (Formation) – l'amélioration des installations (Équipement) et le déplacement des équipes de jeunes (Transport).

#### Orientations du DISTRICT sur l'aide sollicitée :

##### - « Dossier Équipement ».

Suite à l'enveloppe attribuée au District de l'ISÈRE, concernant le chapitre « Équipement », nous partons sur le principe d'aider les clubs et/ou collectivités, avec une mise en avant sur la Sécurisation des Installations. Les dossiers déjà déposés et en cours, correspondent aujourd'hui à l'enveloppe attribuée pour 2017/2018.

#### IMPORTANT :

***A compter du 22 Mars 2018, aucun nouveau dossier ne pourra être retenu pour la période (2017/2018).  
Pour tout nouveau dossier à créer ou à déposer, prendre contact avec les Responsables de la Commission FAFA pour suite à donner.***

##### - « Dossier Transport »

**Dernière minute** : Par l'intermédiaire de ce dispositif, la F.F.F souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer le transport des licenciés(es).

Pour les clubs qui le souhaitent le plan de financement de projets d'acquisition de véhicules de transport est encore possible pour **un seul dossier pour notre District.**

Le ou les clubs intéressés doivent prendre contact avec les Responsables de la Commission FAFA.

## COMMISSION TECHNIQUE

**MARDI 20 MARS 2018**

**NOUVELLE SESSION DE FORMATION CFF1 AVRIL 2018**

**Du 16 AVRIL au 19 AVRIL 2018**

Lieu : FC2A GRENOBLE

L'inscription est ouverte en ligne

**FORMATION GARDIEN DE BUT**

**Le 23 et le 25 AVRIL 2018**

Lieu : District de l'Isère Sassenage

L'inscription est ouverte en ligne



## MODULE U11 LES 29-30 MARS 2018 À VEZERONCE

Nom Prénom	club d'inscription
ALLAGNAT Christophe	U.S. MONTGASCONNAISE
ANDREA Stephane	U.S. DOLOMOISE
ANNEQUIN Typhaine	C.S. NIVOLAS VERMELLE
BEN FAKIR Fatih (excusé)	F.C. PONT DE CLAIX
BERT Laurent	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
BOUZON Jean Luc	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
BOYER Salomé	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
CHENEVAL Ludovic	U. S. CREYS-MORESTEL
DI BENEDETTO Franck	U.S. GIEROISE
DURAND Mael	U. S. CREYS-MORESTEL
GERLERO Sebastien	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
GILOW Nicolas	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
GUILLAUD Julien	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
HANNI Eric	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
LANGLOIS Thibault	U.S. GIEROISE
LIARD Guillaume	A.S. VALONDRAS
LOMBARD Emmanuel	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
LUCAS Fabien	A.S. VALONDRAS
MENDEZ Thomas	MOS3R FOOTBALL CLUB
MILLON Dylan	MOS3R FOOTBALL CLUB
MOREAU Julien	U.S. DOLOMOISE
NEMOS Jean Charles	VALLEE DU GUIERS F.C.
PERRACHON Damien	U. S. CREYS-MORESTEL
PHILIBERT Benoit	U. S. CREYS-MORESTEL
REBECCHI Michael	MOS3R FOOTBALL CLUB
REMY Jade	A.S. VALONDRAS
ROTHIER Jeremy	A. S. DU GRESIVAUDAN
SALEM Yannis	F.C. PONT DE CLAIX
TARALLO Sylvain	US BOUCHAGE
TURC GIRAUD Mathieu	U.S. GIEROISE
VARNET Florian	U. S. CREYS-MORESTEL
VILPOUX Jérôme	U. S. CREYS-MORESTEL

### INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

#### Note officielle de l'IFF et de la DTN

Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

## PLAN DE PERFORMANCE FEDERALE (P.P.F.)

### Catégorie U14 (joueurs nés en 2004)

**A l'attention de l'ensemble des responsables des catégories U14 !**

#### **MERCREDI 4 AVRIL 2018**

Le District de l'Isère de Football informe les clubs, les parents et les joueurs que la Commission Technique organise le 3<sup>ème</sup> Tour de détection départementale pour les joueurs licenciés nés en 2004 ayant été retenus au tour précédent et pour l'ensemble des **clubs participants aux Championnats U15 de niveau Ligue**. Cette action technique est **OBLIGATOIRE**, et elle a pour objectif principal de retenir les meilleurs joueurs afin de participer au stage U14 des Espoirs du Foot organisé par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes pendant les vacances de Pâques au mois d'avril. Suite à cette action, il y aura aussi une 50<sup>ème</sup> de joueurs sélectionnés qui participeront au 4<sup>ème</sup> et dernier Tour de détection programmé le MERCREDI 6 JUIN 2018 sur 1 seul site (à déterminer).

Ce 3<sup>ème</sup> Tour de détection départementale se déroulera donc sur 2 sites, un sur le NORD ISERE à CREYS et un sur le SUD ISERE à ST MARTIN D'HERES. Chaque club évoluant dans les championnats régionaux U15 inscrit 5 joueurs, sauf les clubs FC BOURGOIN J. et GF38 qui inscriront 10 joueurs, parce qu'ils ont 2 équipes dans ces compétitions de Ligue. Les joueurs concernés seront convoqués à 13H45 sur leur site en fonction de la répartition proposée ci-dessous :

<b>MERCREDI 4 AVRIL 2018</b>	
<b>RDV : 13H45 - Début 14H00 -&gt; Fin 16H30</b>	
<b>Site NORD ISERE à CREYS</b> Stade Du Bracon Les Ecoux 38510 Creys Mepieu	<b>Site SUD ISERE à ST MARTIN D'HERES</b> Stade Just Fontaine Complexe Sportif P. Neruda, rue Henri Wallon 38400 St Martin d'Hères
<b>BOURGOIN FC</b>	<b>GF38</b>
<b>COTE ST ANDRE</b>	<b>OC EYBENS</b>
<b>CHARVIEU CHAVAGNEU FC</b>	<b>FC ECHIROLLES</b>
<b>LA MURETTE</b>	<b>MANIVAL ES</b>
	<b>G. SUD DAUPHINE</b>

**EFFECTIF** : 110 joueurs convoqués sur 2 sites.

**CONTENUS** : rencontres à 11c11, chaque équipe joue au moins 3 matches.

Durée Match = 1 \* 20min. (5 min. de repos entre les matchs)

**ECHAUFFEMENT** dirigé : Exercice de travail technique et perceptif ou Jeu de maîtrise collective du ballon

**EVALUATION TECHNIQUE** : Tests conduite de balle et/ou jonglerie (statique/en mouvement)

En cas de difficulté vous pouvez contacter directement les responsables de sites (coordonnées inscrites dans la convocation des joueurs). Dans la convocation à remettre aux joueurs proposés par votre club, se trouve l'autorisation parentale à remplir, signer et à ramener pour le Mercredi 4 avril.

Documents joints au dossier :

- Tableau Fiche Renseignements Joueurs pour l'inscription des 5 ou 10 joueurs
- Convocation joueurs U14 (avec l'autorisation parentale)
- Bilan détection U14 + liste joueurs retenus au 2<sup>ème</sup> Tour

Contact: DAVID CAZANOVE, Educateur Sportif District, 06.28.42.39.51/david.cazanove@isere.fff.fr